

Direction Générale

 02 99 51 69 00

 siege@arass.fr



Document de mise en concurrence pour l'évaluation externe des établissements de l'ARASS

Table des matières

I.	Informations générales	3
1.	Objet de la mise en concurrence.....	3
2.	Présentation de l'ARASS et des établissements concernés	3
2.1.	L'AEREA.....	4
2.2.	Le Centre éducatif Kergoat.....	5
2.3.	La Maison des Enfants de Combourg	6
2.4.	Le SEMO.....	7
2.5.	Le DITEP Le Quengo.....	7
2.6.	Le Resto	7
2.7.	CMPP Gayeulles.....	8
2.8.	CMPP Grisons	8
2.9.	CAMSP Longs Champs	9
II.	Modalités de la mise en concurrence	9
1.	Les parties contractantes	9
2.	Modalités d'exécution et d'information	9
3.	Modalités de réponses	9
4.	Calendrier à respecter	10
5.	Critères de sélection.....	10
6.	Négociation éventuelles.....	11
7.	Renseignements complémentaires.....	11

I. Informations générales

1. Objet de la mise en concurrence

L'évaluation de la qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS. La démarche d'évaluation portée par la Haute Autorité de santé (HAS) vise prioritairement à permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, à renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et à promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

L'ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées), par le présent document de mise en concurrence, a pour objectif de sélectionner l'organisme évaluateur qui procédera aux évaluations externes de ses établissements.

La temporalité des évaluations externes n'est pas officiellement arrêtée par les autorités de tarification mais certaines pourraient avoir lieu dès **2023 et en 2024**.

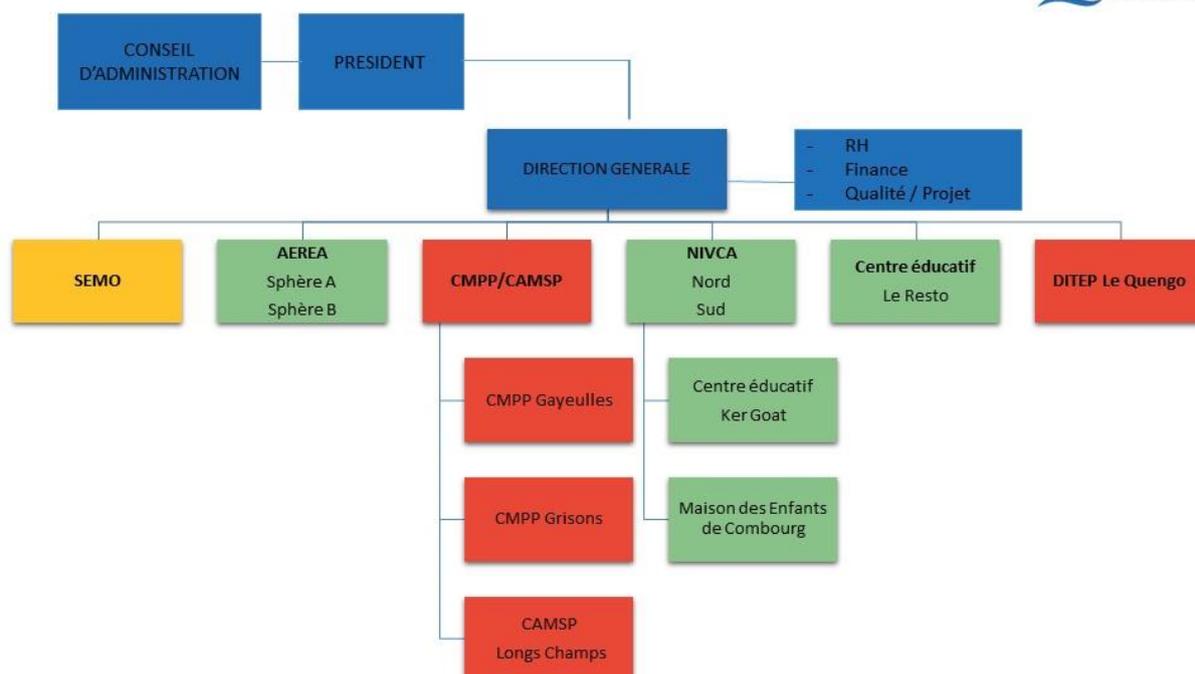
Ces évaluations externes doivent être engagées et réalisées dans le respect du cahier des charges fixé par les dispositions légales et réglementaires régissant l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux notamment les articles L 312-8 et D 312-198 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

2. Présentation de l'ARASS et des établissements concernés

L'ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées) est une association loi 1901 œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'enfance en situation de handicap et de la précarité-insertion.

Acteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) depuis plus de 40 ans, ses établissements et services accueillent, hébergent et accompagnent des enfants, adolescents, jeunes adultes et leurs familles dans la pluralité de leurs besoins.

Organigramme associatif



Juillet 2022

2.1. L'AEREA

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), elle dispose de 12 services éducatifs différents et complémentaires, proposant des accompagnements et/ou hébergements diversifiés adaptés à l'âge de 6 à 21 ans, aux besoins et aux capacités des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes.

Age de l'accueil : 6 à 21 ans

Sa capacité d'accueil : 254 places

Nom de l'établissement	AEREA (Accompagnement Educatif Rennais pour Enfants et Adolescents)
SIRET	33 333 790500249
Adresse du siège administratif	14 rue Hersart de la Villemarqué 35000 Rennes
Catégorie FINESS	177 – MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
Autorité de tarification	Conseil départemental d'Ille et Vilaine

L'AEREA est organisé en deux sphères :

Sphère A :

- **Ti Degemer** : 6 – 18 ans, 8 places en collectif et 10 places en dispositif alternatif au placement (DAAP)
- **Maison du Rheu** : 6 – 18 ans, 8 places en collectif et 10 places en dispositif alternatif au placement (DAAP)
- **Maison de Bréquigny** : 6 -18 ans ; 8 places en collectif et 10 places en dispositif alternatif au placement (DAAP)
- **Le Pavillon** : 13 – 18 ans, 10 places (7 places en collectif, 1 place en studio sur site et 2 places en appartements de proximité)
- **Les appartements éducatifs** : 16-19 ans, 18 places hébergés dans un T3 ou logements individuels
- **Le SAER** : 17-21 ans 67 places en logements individuels (studios) ou FJT

Sphère B :

- **U2A le Village** : 14-18 ans, 30 places au sein de l'unité d'Accueil et d'Accompagnement pour MNA
- **Abéona** : 18-21 ans, 24 places pour MNA
- **Le SAJ les Colibris** : 10 places en accueil de jour
- **Le Nij** : 10 places, service d'accompagnement éducatif et thérapeutique de jour
- **La mAison** : 15-18 ans, 10 places (6 places en collectif, 2 places en studio sur site et 2 places en appartements de proximité)
- **Foyer du Blosne** : 15 -18 ans, 16 places (7 places en collectif, 7 places en studio sur site et 2 places en appartements de proximité)

2.2. *Le Centre éducatif Kergoat*

Nom de l'établissement	Centre Educatif Kergoat
SIRET	33333790500306
Adresse du site administratif	Sphère Nord : 55 rue de Dinan 35730 Pleurtuit Sphère Sud : Villa Verdi, 18 ter rue Waldeck Rousseau Bât A, 22100 Dinan
Catégorie FINESS	177 – MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
Autorité de tarification	Conseil départemental d'Ille et Vilaine Conseil départemental des Côtes d'Armor

Maison d'Enfants à Caractère Social, Kergoat est composé de 12 services éducatifs différents et complémentaires, proposant des accompagnements et/ou hébergements diversifiés adaptés à l'âge de 6 à 21 ans, aux besoins et aux capacités des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes répartis au nord des départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.

Kergoat est également organisé en deux sphères :

Sphère NORD

- **Les Moulinais** : 14- 21 ans, 16 places (8 en internat collectif et 8 en hébergements individuels)
- **Les Bas Sablons** : 14 – 21 ans, 16 places (8 en internat collectif et 8 en hébergement individuel)
- **SAJ Tempo** : 6 places d'accueil de jour
- **Pluriel 35** : 14-21 ans, 4 places en accueils atypiques
- **Nevez Hent** : 14 -21 ans, 16 places en prestation hôtelière
- **L'Escale** : 16 -21 ans, unité éducative d'internat pour Mineurs Non Accompagnés ou Jeunes Majeurs, 30 places en colocation
- **SAP** (Service d'Accompagnement Progressif) : 17-21 ans, 38 places en hébergement individuel

Sphère SUD

- **Ti ar Bed** : 14-18 ans, 14 places au sein de l'unité éducative d'internat pour MNA
- **Printania** : 16-21 ans, 20 places en hébergements individuels, 19 mesures AER
- **Pluriel 22** : 16-21 ans, 4 places en appartements individuels pour jeunes à besoins multiples

- **L'Eventail (service en cours de création)** : 12-18 ans, 5 places pour jeunes à besoins multiples (3 en collectif, 2 en appartements individuels)
- **UEI le Maison de Dinan (service en cours de création)**, 6-18 ans, 12 places (6 en collectif transversal, 4 en colocations, 2 en appartements individuels)

2.3. *La Maison des Enfants de Combourg*

La Fondation de la Maison des Enfants de Combourg est en mandat de gestion par l'ARASS et rattaché à la sphère Sud de Kergoat.

Nom de l'établissement	La Maison des Enfants de Combourg
SIRET	77766979700014
Adresse du siège administratif	4 boulevard du mail 35270 COMBOURG
Catégorie FINESS	177 – MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
Autorité de tarification	Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Suite à la démolition et la reconstruction du site de Combourg, les services sont réorganisés provisoirement en deux maisons :

- **Maison de Saint Malo** : 6-21 ans, 12 places (6 en collectif, 1 appartement individuel, 4 en colocations, 1 en placement familial)
- **Maison de Rennes** : 6-21 ans, 12 places (6 en collectif, 5 en colocations, 1 appartement individuel)

2.4. *Le SEMO*

Nom de l'établissement	Le SEMO (Service Educatif en Milieu Ouvert)
SIRET	33333790500322
Adresse du siège administratif	1 rue d'Espagne 35200 Rennes
Catégorie FINESS	295 – SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE
Autorité de tarification	Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Le SEMO intervient dans le cadre judiciaire et administratif par le biais d'habilitation du Conseil Départemental ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Il propose un accompagnement de professionnels à partir de l'environnement familial.

Il est habilité pour **566** mesures :

- **566 MEP** (Mesures Educatives Personnalisées) administratives et judiciaires ;
- 10 mesures **ECC** (Evaluation Educative Contractuelle).

2.5. *Le DITEP Le Quengo*

Nom de l'établissement	Le DITEP Le Quengo
SIRET	33333790500264
Adresse du siège administratif	Zone de Kerjean 56 500 Locminé Cedex
Catégorie FINESS	186 – Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
Autorité de tarification	ARS Bretagne

Etablissement médico-social de soins pour des enfants et des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Le Dispositif ITEP intervient sous réserve d'une notification d'orientation transmise par la Maison Départementale de l'autonomie pour des enfants morbihannais âgés de 6 à 18 ans.

Le DITEP le Quengo est organisée dans une logique de territoire :

- Pôle Locminois : antenne Locminé et Pontivy
- Pôle Vannetais : antenne à Ploërmel et en recherche de locaux sur Vannes

2.6. *Le Resto*

Nom de l'établissement	Le RESTO
SIRET	33 333 790 500 389

Adresse du siège administratif	24 rue Lourmel 56300 Pontivy
Catégorie FINESS	177 – MECS (Maison d’Enfants à Caractère Social) 295 – SERVICE D’ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE
Autorité de tarification	Conseil départemental du Morbihan

Le Resto est composé de 2 services d’hébergements (HEC-MNA et Emrenadur) proposant des accompagnements et/ou hébergements diversifiés adaptés à l’âge (13-21 ans) et aux besoins et aux capacités des adolescents ou des jeunes adultes et d’un service AEMO qui intervient dans le cadre de mesures éducatives en milieu ouvert, administratives et judiciaires.

Age de l’accueil : 0 à 21 ans

Sa capacité d’accueil : **54 places ASE**

Habilitation : **104 à 108** mesures AED ou AEMO

2.7. CMPP Gayeulles

Nom de l’établissement	CMPP Gayeulles
SIRET	33 333 790 500 363
Adresse du siège administratif	14 rue du Patis Tatelin Bâtiment H – 1er Etage 35700 Rennes
Catégorie FINESS	189 – Centre Médico-Psycho- Pédagogique
Autorité de tarification	ARS Bretagne

Le CMPP Gayeulles accueille en consultation des enfants et adolescents sur demande des familles ou enfants lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés relationnelles, développementales, d’apprentissage ou des souffrances qui affectent leur épanouissement.

Age de l’accueil : 0 à 18 ans

2.8. CMPP Grisons

Nom de l’établissement	CMPP Grisons
SIRET	33 333 790 500 082
Adresse du siège administratif	4 square des grisons 35200 Rennes
Catégorie FINESS	189 – Centre Médico-Psycho- Pédagogique
Autorité de tarification	ARS Bretagne

Le CMPP Grisons accueille en consultation des enfants et adolescents sur demande des familles ou enfants lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés relationnelles, développementales, d'apprentissage ou des souffrances qui affectent leur épanouissement.

Age de l'accueil : 0 à 18 ans

2.9. CAMSP Longs Champs

Nom de l'établissement	CAMSP Longs Champs
SIRET	33 333 790 500 371
Adresse du siège administratif	14 rue du Patis Tatelin Bât H – RDC 35700 Rennes
Catégorie FINESS	190 – Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Autorité de tarification	ARS Bretagne

Le CAMSP Longs Champs prend en charge des enfants avec des troubles du neuro-développement, déficit sensoriels (surdit , c civit ), moteurs, intellectuels en lien avec une maladie organique ou vuln rabilit s multiples.

Age de l'accueil : 0 à 6 ans

II. Modalit s de la mise en concurrence

1. Les parties contractantes

L'organisme  valuateur est accr dit  autoris    r aliser des  valuations en ESSMS, conform ment   ce qui est pr vu par l'article 1er du d cret n 2022- 742 du 28 avril 2022.

L' valuation externe est r alis e   partir du r f rentiel et du manuel d' valuation publi s par la HAS et le syst me d'informations SYNAE.

2. Modalit s d'ex cution et d'information

L'ARASS s'engage   mettre   la disposition des  valuateurs externes les documents n cessaires   la compr hension du fonctionnement, de l'organisation des  tablissements ainsi que les documents relatifs   l'am lioration continue.

3. Modalit s de r ponses

Le document de mise en concurrence sera publié :

- Sur le site internet de l'ARASS ;
- Envoi direct aux organismes habilités par la HAS.

L'organisme évaluateur s'engage à fournir une proposition détaillée précisant le nombre de présence du site avec un calendrier prévisionnel associé à une proposition financière.

Il fournit également les CV détaillés des personnes physiques composant l'équipe qui réalisera l'évaluation externe.

Envoi des propositions à :

A l'attention de : Madame Simon, responsable qualité et développement

Par mail : lucile.simon@arass.fr

Par courrier :

ARASS – Direction Générale
2 rue Micheline Ostermeyer
35 000 Rennes

4. Calendrier à respecter

Date de publication du document de mise en concurrence : **13 février 2023**

Date limite d'obtention des documents : **6 mars 2023**

Date des entretiens en visio : **semaine du 13 au 18 mars 2023**

Date du choix de l'organisme retenu : **20 mars 2023**

5. Critères de sélection

La sélection sera réalisée par le comité de pilotage associatif en charge du suivi de l'évaluation externe. Il est chargé d'étudier les propositions reçues, de sélectionner minimum 3 organismes pour entretien et retenir le ou les cabinet(s) évaluateur(s).

Les critères de sélection retenus :

1. La démarche proposée ;
2. Les compétences et expériences des évaluateurs notamment dans les champs de la protection de l'enfance et du médicosocial ;
3. L'expérience de l'organisme et de ses évaluateurs (références) ;
4. Le caractère transversal et la capacité d'adaptation des évaluateurs à la diversité des problématiques ;

5. La clarté et la précision du devis et son réalisme.

6. Négociation éventuelles

Au terme du processus de sélection, l'ARASS se réserve la possibilité d'engager des négociations avec l'organisme évaluateur retenu.

7. Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent s'adresser par mail à Lucile Simon : lucile.simon@arass.fr